

## **ASL Syndicat du Domaine de Valcros**

### **ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MAI 2026**

#### **RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EXERCICE 2025**

##### **1° - Dossier de mise à jour des Statuts de l'ASL Générale.**

Notre bureau, composé de Jean-George Denizot, de Patrick Bombray, de Noël Richard, de Jacques Pavot, de moi-même, et n'oublions pas Jean-Claude Liscoët qui nous a quitté l'année passée, s'est fortement impliqué dans les recherches concernant l'ASL Générale dont nous avons hérité.

En acceptant ces responsabilités, nous avons tous cru en une responsabilité de continuité d'un objectif de suivi de l'exercice de gestion dans ce qui avait été fait précédemment.

Nous avons, au fur et à mesure de nos recherches, dû reconnaître qu'il n'en était rien.

En effet, nous voulions mettre nos statuts à jour avec l'Ordonnance 2004, mais cela était impossible faute du fait que plusieurs ASL n'avaient pas mis leurs propres statuts à jour.

Nous avons « harcelé » certains d'entre vous à ce titre. C'était nécessaire !

Alors que ces dossiers étaient récoltés, nous avons découvert que les statuts d'origine avaient bien été déposés, mais jamais publiés.

Une autre étape était encore à franchir !

C'est maintenant chose faite, et nous attendons la confirmation de cette acceptation par la Préfecture du Var.

Ce parcours a été long, fastidieux, parsemé de fausses pistes, recherches constamment remises en causes par nos réflexions sur la validité du dossier que nous devons déposer en Préfecture.

Merci à toutes et tous pour nous avoir écouté, suivi, et vous être impliqué dans le travail que nous avons réalisé.

Outre cet énorme travail pour les bénévoles que nous sommes, nous avons également l'ambition de créer une ASL Rive Gauche, afin d'équilibrer le système de gestion entre nos différents colotis. Malheureusement cela s'avérait juridiquement trop compliqué, voire impossible !

Nous avons donc été obligés de renoncer.

Beaucoup de travail pour rien, ..., cela nous a enrichi intellectuellement !!!

## 2° - Etat des lieux de la Station d'assainissement (STEP).

Le fermier général (Véolia) s'occupant du bon usage et de l'entretien des équipements de la Station, il va de notre responsabilité d'assurer la pérennité du génie civil (les bâtiments, et les biens annexes) de ces installations.

Après une expertise effectuée sur la structure bâtiment, il s'est avéré que des travaux d'étanchéité sur la toiture, des peintures intérieures, des huisseries extérieures et intérieures, et de ventilation complémentaire pour éviter la condensation interne, étaient nécessaires.

Des devis ont été réalisés, les choix ont été fixés, et les intervenants ont été désignés.

Ces travaux ont été réalisés en parfaite corrélation avec notre partenaire Véolia. Ils ont été parfaitement accomplis et donnent entière satisfaction pour des coûts tout à fait contrôlés grâce à Véolia qui nous a fait bénéficier de ses tarifs préférentiels auprès de ses sous-traitants.

En ce début 2026, la partie « génie civil » (structure bâtiment) est totalement renouvelée, et correspond à un usage digne d'une structure recevant du personnel pour le traitement de nos eaux usées.

Ces travaux pour lesquels nous avons proposé une augmentation de charges pour l'exercice 2025 étaient nécessaires, et nous sommes entièrement satisfait des résultats.

*Philippe BOLAND*

## A.G. du 23 MAI 2026 – PREVISIONNEL 2026

### 1° - Travaux d'aménagements pour mises aux normes.

Le 22 janvier 2026 un épisode de rupture de canalisation sur un réseau entre le poste de relevage n° 4 (au-dessus du Vival) a provoqué un déversement de +/- 70 M3 d'eaux usées. Cet incident a été constaté et rapidement contrôlé et réparé par Véolia. Conformément aux obligations auxquelles ils sont obligés, les services de la DDTM : (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), en ont été informés, et ils ont diligenté une enquête à ce sujet.

Cet évènement accidentel, sans responsabilité de faiblesse, a été marqué par un courrier pour « Manquement Administratif » qui nous a été signalé officiellement le 29 janvier 2026.

Cette action de signification de « Manquement Administratif », a pour effet de déclencher une enquête sur l'ensemble de nos système de gestion de récolte, de traitement et de rejets de nos eaux usées. Cela à également pour objet la réutilisation des eaux usées après traitement (via le lac) pour l'arrosage du Golf.

Vous comprendrez que ce dossier nous inquiète au plus haut point, que nous somme confrontés à des normes qui ont été modifiées par décrets, rendant, au fil des années, les obligations qui nous privilégiaient précédemment en tant que Station privée, en nous pénalisant aujourd'hui par rapport aux stations publiques.

Nous avons donc fait appel à un bureau d'étude (le cabinet Merlin nationalement reconnu), spécialisé dans les traitements de l'eau, et régulièrement en rapport avec les services de l'état.

Les premiers contacts et les analyses de nos données, sont très instructifs et favorables. Toutefois, face aux services de l'état, nul n'est capable de prévoir la manière dont ils vont aborder notre cas, accepter ou imposer une option qui pourrait nous obliger à mettre nos installations à des normes dont les coûts sont, à ce jour inconnus.

Force est de constater, que le budget de réserve que nous avons su préserver, qui a souvent été contesté, constitue une réserve dont nous pourrions bien avoir besoin demain ; en espérant que cette réserve soit suffisante.

Comme toujours, nous sommes tous motivés quant à la lecture, l'instruction, le suivi, et la résolution de ce dossier dans le meilleur intérêt de nous tous.

## 1° / 2 Travaux de sécurisation de la végétation entourant la Station.

Outre les Obligations Légales de Débroussaillage, se posait une question concernant les 5 eucalyptus dans le périmètre de la station.

Un point important réalisé en ce début d'année a été la mise en sécurité des 5 eucalyptus bordant le bâtiment de la Station. Ces arbres de + de 25 Mètres de haut présentaient un risque majeur en cas de chute partielle ou totale sur la Station.

Nous avons donc, en accord avec Mr de Guitaut, pris la décision de les abattre.

En plus de cela, un gros travail de débroussaillage a été accompli.

Ces travaux d'abattage et de débroussaillage ont été réalisés grâce à la coopération de 2 entreprises dont les devis étaient les mieux disant.

Là encore, nous sommes satisfait du résultat.

## 1° / 3 Débroussaillage autours de la S5.

Cette station de relevage est prise en charge par 3 ASL utilisatrices \* :

La Galinette, Le Hameau de Valcros, La Pinède du Lac, avait quelque peu été « oubliée » depuis quelques années.

Les conditions climatique qui ont favorisé la repousse de la végétation nous a forcé à entreprendre un chantier de débroussaillage sur 50 mètres.

Le résultat est parfait et nous assure un site propre pour plusieurs années avec un simple travail de repasse au sol tous les 2 ou 3 ans.

Ce chantier d'un coût de 4.505€ sera réparti au prorata des tantièmes des 3 ASL utilisatrices concernées \*.

*Philippe BOLAND*